

Mot de la présidente du Conseil d'administration

C'est avec grand plaisir que j'ai assumé les fonctions de présidente du Conseil d'administration de l'ACR. Votre Association vient de terminer une année incroyablement chargée à s'occuper activement, comme elle le fait toujours, de vous représenter au moyen de communications continues avec des hauts fonctionnaires, de comparutions devant des comités parlementaires et de mémoires présentés dans le cadre de consultations publiques. Ce numéro du Bulletin-éclair de l'ACR pour l'été 2019 vous mettra au fait des projets que nous avons réalisés pour vous pendant l'année écoulée.

Vous trouverez ci-dessous la liste des initiatives clés auxquelles l'ACR a participé. Les articles de ce Bulletin-éclair vous fourniront davantage de détails ainsi que des renseignements sur les développements et les activités en cours.

- L'examen du cadre législatif de la *Loi sur la radiodiffusion* : l'ACR a avalisé un cadre de réglementation approprié et équitable visant les radiodiffuseurs canadiens et les plateformes étrangères en ligne.
- Participation aux consultations de Santé Canada concernant la restriction proposée de la publicité d'aliments et de boissons destinée aux enfants et aussi les mesures possibles pour atténuer l'impact de la publicité des produits de vapotage sur les jeunes et les non-utilisateurs de produits de tabac : l'ACR a fait valoir des arguments dans le but d'éviter que ces modifications législatives aient une incidence sur les radiodiffuseurs.
- Participation aux consultations sur la réattribution du spectre de la bande de 600 MHz, y compris à plusieurs réunions avec des représentants du gouvernement : l'ACR tâche de faire rembourser les services de télévision en direct de leurs frais de transition.
- Le crédit d'impôt pour le journalisme (nouvelles locales) : l'ACR a demandé au gouvernement de réexaminer sa décision d'exclure les radiodiffuseurs du champ d'application de ce crédit.
- Participation à diverses consultations publiques tenues par le CRTC, y compris l'Appel aux observations concernant les dépenses en émissions canadiennes : l'ACR tâche d'éviter l'inclusion possible des exploitations numériques des services canadiens autorisés.

Coup d'œil ...

Le Conseil d'administration de l'ACR 2018-2019	2
Dernières nouvelles concernant le Conseil de l'ACR des PDG de la radio	3
Questions relatives à la radiodiffusion	4
Nouvelles de l'ACR concernant le droit d'auteur	5
Les membres de l'ACR : l'union fait la force	7
Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR)	8
Activités du Comité de coordination technique (CCT) de l'ACR	9
Radio Connexions	11

Nous avons également comparu devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, dans le cadre de son étude de l'examen du cadre législatif de la *Loi sur le droit d'auteur*, ainsi que devant le Comité permanent du patrimoine canadien dans le cadre de son étude des modèles de rémunération pour les artistes et les créateurs. Ces deux Comités ont publié leur rapport respectif, lesquels contiennent des résultats mitigés pour les radiodiffuseurs. Bien que des modifications législatives puissent être adoptées dans un avenir très éloigné, l'ACR concentrera ses efforts sur des mesures en vue de contenir les redevances de droits d'auteur soit par le biais de cet examen du cadre législatif, soit au moyen de la myriade de tarifs de droits d'auteur que vous payez.

Vu les vacances parlementaires et l'élection fédérale à venir, le gouvernement a mis plusieurs des dossiers mentionnés ci-haut « en attente ». Soyez assurés, cependant, que nous continuons à sensibiliser les décideurs au secteur de la radiodiffusion, à la contribution positive que nous apportons au Canada et aux défis que nous devons affronter.

J'ai quelques renseignements à vous donner au sujet de vos frais d'adhésion pour l'année à venir. Il y aura une augmentation de 26 % à 32 % par rapport à l'an dernier selon le secteur. Cela est attribuable, en partie, à la décision prise par le Conseil d'administration de faire en sorte que l'ACR s'implique de façon plus active dans diverses questions touchant la radiodiffusion et qu'elle renforce sa présence sur le plan de ses relations avec le gouvernement. Toutefois, nous devons aussi composer avec une diminution des revenus en raison du fait que l'ACR se charge de l'administration de divers fonds réglementaires. Dans les prochains mois nous nous pencherons sur les moyens de rationaliser les coûts de sorte à ce que vos frais demeurent gérables.

Dans une perspective d'avenir, votre Conseil d'administration reconnaît que les examens de certains cadres législatifs, ainsi que l'annonce faite par le CRTC qu'il compte examiner sa politique sur la radio commerciale risquent de donner à notre industrie un aspect complètement différent. Nous serons là pour vous aider à vous adapter à ce milieu en évolution et y réussir.

La présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des radiodiffuseurs,

Lenore Gibson

Le Conseil d'administration de l'ACR 2018-2019

PRÉSIDENTE

Lenore Gibson
Bell Media Inc.

TRÉSORIÈRE

Susan Wheeler
Rogers Media Inc.

ADMINISTRATEUR

Robin Hildebrand
Golden West Broadcasting

VICE-PRÉSIDENTE

Nathalie Dorval
Cogéco Inc.

SECRÉTAIRE

Carmela Laurignano
Evanov Communications Inc.

ADMINISTRATEUR

Matt Thompson
Corus Entertainment Inc.

Dernières nouvelles concernant le Conseil de l'ACR des PDG de la radio

Le Conseil de l'ACR des PDG de la radio (le Conseil de la radio) se compose actuellement des membres suivants du secteur de la radio : Ian Lurie (président, Newcap), Julie Adam (Rogers Media), David Baxter (Westman Communications), David Daigle (Bell Media), Ron Dann (Blackburn Radio), Elmer Hildebrand (Golden West Broadcasting), Nathalie Dorval (Cogeco Inc.) Geoff Poulton (Vista Radio Inc.), Troy Reeb (Corus Entertainment) et Rod Schween (Pattison Group).

Tout comme l'an dernier, l'année 2019 a été une période chargée pour le Conseil de la radio. Grâce à l'appui continu et enthousiaste de nos membres, nous avons pu continuer à réaliser des progrès importants dans plusieurs domaines.

Examen du cadre législatif des communications

Le 11 janvier 2019, le Conseil de la radio a présenté un mémoire au Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications. Nous avons fait valoir à ce groupe gouvernemental que les mesures d'aide immédiate pour la radio ne dépendent pas de modifications législatives, mais du simple fait de moderniser le cadre réglementaire de la radio en vertu de la version actuelle de la *Loi sur la radiodiffusion*. Nous avons toutefois avalisé, à moyen et à long terme, l'adoption d'une proposition faite par le CRTC dans son rapport intitulé « Emboîter le pas au changement » concernant un cadre réglementaire approprié et équitable entre les radiodiffuseurs canadiens et les plateformes en ligne largement étrangères qui sont exploitées au Canada.

Examen de la politique sur la radio commerciale

Pour le Conseil de la radio, la toute première priorité en matière de réglementation demeure l'examen que le CRTC compte bientôt faire de la politique sur la radio commerciale. Dans un discours prononcé devant la WAB le 6 juin 2019, le président du CRTC, M. Ian Scott, a confirmé que le Conseil se prépare à effectuer un examen complet de cette politique. Nous nous attendons que l'examen commence peu après l'élection fédérale d'octobre 2019.

Lors de réunions avec des conseillers et du personnel du CRTC au cours de l'année, les représentants du Conseil de la radio ont souligné que la radio continue d'être pertinente à l'ère de l'Internet, et ont aussi mis l'accent sur les défis que doit relever le secteur et la nécessité pour ce secteur d'accroître les synergies opérationnelles par l'assouplissement de la politique actuelle sur la propriété de licences multiples établie depuis vingt ans. Le Conseil de la radio a également effectué les premiers travaux concernant le positionnement, les éléments de preuve et la recherche en préparation pour la consultation et l'audience publiques.

La radio de la prochaine génération

Dans le but de s'assurer que les membres de l'ACR du secteur de la radio puissent tirer entièrement avantage de nouvelles occasions à mesure qu'elles se présentent, le Conseil de la radio continue à suivre les développements dans les domaines de la HD, de la radio hybride et des puces FM intégrées aux téléphones. L'essai des mesures d'auditoire de la radio HD de concert avec Numeris compte parmi les activités entreprises en 2019.

Le Conseil note avec satisfaction l'appui soutenu de Mme Sylvie Bissonnette, Vice-présidente, Finances et administration et ASAF de l'ACR, de M. Peter Miller, Avocat et facilitateur, ainsi que de M. Kirk Nesbitt, notre conseiller technique.

Questions relatives à la radiodiffusion

Réattribution de la bande de 600 MHz pour la télévision

L'ACR continue à faire valoir aux dirigeants gouvernementaux qu'il y a lieu de rembourser les services de télévision des frais qu'ils devront payer pour relocaliser leurs sites émetteurs en raison de la mise aux enchères de la bande de 600 MHz. Comme vous savez, la seule raison que les radiodiffuseurs sont obligés de relocaliser est que le gouvernement a décidé de vendre aux enchères le spectre de 600 MHz pour en faire une bande pour les appareils mobiles. Cela force la réattribution du reste de la bande pour la télévision et par conséquent la relocalisation des sites émetteurs fonctionnant à 600 MHz et plus.

Crédit d'impôt proposé pour le journalisme

Dans son budget de 2019, le gouvernement a proposé un crédit d'impôt pour appuyer les nouvelles locales. Toutefois, le gouvernement a exclu les radiodiffuseurs du champ d'application de ce crédit jusqu'ici. Seuls les journaux y ont droit. Nous ne voyons aucune raison, sur le plan de la politique publique, pour cette exclusion étant donné que les radiodiffuseurs privés jouent un rôle important pour ce qui est de présenter des émissions de nouvelles et d'information dans les communautés à travers le Canada, y compris dans les marchés où il se peut qu'ils soient la seule source de ce genre de programmation. Nous avons exprimé combien nous sommes déçus par ce geste de la part du gouvernement et lui avons demandé de réexaminer sa position.

Questions relatives à la publicité

Santé Canada a lancé deux consultations qui pourraient se répercuter sur les radiodiffuseurs et leur capacité de faire la publicité de certains produits. La première répondait au projet de loi S-228, à savoir la *Loi sur la protection de la santé des enfants*, laquelle visait à adopter de nouvelles restrictions sur la publicité des aliments et boissons destinée aux enfants. Nous avons soulevé, dans nos observations écrites et orales, les répercussions négatives inattendues pour le secteur de la radiodiffusion et avons proposé d'autres options. En deuxième lieu, Santé Canada a consulté les intéressés sur des lignes directrices éventuelles pour atténuer l'impact de la publicité des produits de vapotage destinée aux jeunes et aux non-utilisateurs de produits de tabac. Notre mémoire portait principalement sur la nécessité d'adopter un cadre efficace et équitable pour les radiodiffuseurs, les autres médias et les annonceurs, y compris ceux qui fonctionnent sur Internet. Le projet de loi S-228 est mort au Feuilleton en juin. Il se peut fort bien que des consultations semblables soient réintroduites lorsque le nouveau Parlement siègera.

Consultations lancées par le CRTC

L'ACR a accueilli favorablement la proposition du Groupe de radiodiffuseurs de langue anglaise (GRLA), lequel se compose de la CBC et des services de télévision de langue anglaise membres de l'ACR, d'adopter le modèle NER comme norme pour évaluer l'exactitude du sous-titrage codé dans la programmation en direct. NER représente un grand pas vers l'avancement et l'amélioration de la mesure de la qualité du sous-titrage codé au Canada. Les stations de télévision locales indépendantes (STLI) membres de l'ACR ont demandé que l'introduction de NER puisse se faire avec davantage de souplesse, ce qui est d'ailleurs une proposition épaulée par l'ensemble de l'ACR.

De plus, l'ACR a participé activement aux consultations tenues récemment par le CRTC sur les dépenses en émissions canadiennes (DEC). Bien que nous soyons favorables à ce que le CRTC trouve des occasions de rationaliser ses exigences réglementaires et adapte ses politiques pour mieux refléter la réalité commerciale

des détenteurs de licence, nous avons catégoriquement rejeté toute suggestion que le CRTC revioie sa politique sur les dépenses en émissions canadiennes en ce qui concerne les exploitations numériques des détenteurs de licence canadiens avant l'adoption d'un nouveau cadre législatif qui permettrait au CRTC de tenir compte de toutes les exploitations de radiodiffusion numérique au Canada, y compris celles des services étrangers de télévision par contournement (TPC). Nous avons, de plus, recommandé au CRTC de se servir de ce processus pour examiner les exigences actuelles portant sur les émissions canadiennes et les rapports connexes afin que les détenteurs de licence puissent respecter leurs engagements avec plus de souplesse.

Nouvelles de l'ACR concernant le droit d'auteur

Règlement concernant la radio commerciale – Droits de reproduction

En 2018, l'ACR a conclu une entente de règlement avec les sociétés de gestion chargées des droits de reproduction, notamment la CMRRA, la SODRAC, CONNECT et Artisti, qui comprend des escomptes fixes de près de 33 % par rapport aux taux perçus avant que la Commission du droit d'auteur ait rendu sa décision. La Commission a officiellement approuvé cette entente le 22 décembre 2018. Même si cette entente de règlement devait officiellement durer que jusqu'à la fin de 2018, elle continue à s'appliquer sur une base provisoire chaque année jusqu'à ce que l'ACR ou les sociétés de gestion souhaitent modifier les taux. L'entente est en vigueur pour 2019.

Lancement d'une instance concernant la radio commerciale – SOCAN et Ré : Sonne

Sur le plan du droit de communication, l'ACR a négocié un règlement avec la SOCAN pour maintenir le statu quo en ce qui concerne les taux et conditions du tarif de la SOCAN visant la radio commerciale. Dans l'attente de l'approbation définitive de la Commission, on s'attend que cette entente demeure en place pour 2019 et les années suivantes.

L'ACR mène toujours des discussions avec Ré : Sonne dans le but d'en arriver à un règlement. À cette étape, l'ACR remet en question le répertoire de Ré : Sonne et rassemble des éléments de preuve pour diminuer le nombre d'œuvres qu'il contient et faire baisser, par conséquent, les redevances payables à Ré : Sonne. Dans l'intervalle, le tarif actuel s'applique à moins qu'on s'accorde sur un règlement ou qu'il y ait homologation d'un nouveau tarif. Une audience est prévue pour novembre 2019, mais il est fort probable que cela change en fonction des résultats des négociations en cours avec Ré : Sonne.

Tarifs nos 2.A/17/22.D.3 de la SOCAN (télé et télé facultative) – règlement

L'ACR s'est opposée à la proposition de la SOCAN d'augmenter ses tarifs pour la télévision. En juin 2018 toutes les parties concernées ont convenu d'un tarif de règlement fixé aux taux en place, c.-à-d. aucune augmentation, et englobant également le contenu en ligne. Signalons surtout que ce tarif comprend un taux de faible utilisation de la musique pour le contenu en ligne, taux qui ne figurait pas dans les autres ententes de règlement entre la SOCAN et d'autres parties. Même si la Commission doit étudier et homologuer ce tarif de règlement, il n'en demeure pas moins que pour les membres de l'ACR il est déjà en vigueur grâce à l'entente de règlement d'accompagnement.

Suspension de l'instance sur les services audiovisuels en ligne

L'ACR a joué un rôle actif dans le cadre d'une instance concernant le tarif de la SODRAC sur le droit de reproduction en ce qui a trait aux services audiovisuels en ligne. La SODRAC représente principalement les éditeurs de musique internationaux et québécois. Étant donné que c'est la première fois que l'ACR, ainsi que les autres qui s'opposent à ce tarif, notamment Apple et les EDR, défendent une question se rapportant au droit de reproduction de la télévision, cela crée un précédent. Citons, parmi les autres enjeux importants, la question d'aborder le fait qu'à la différence du répertoire de la SOCAN, celui de la SODRAC est très restreint. L'ACR compte mettre la SODRAC au défi sur cette question. Treize membres de l'ACR représentant environ 50 stations ou services ont participé à un processus ardu de demandes de renseignements qui n'est toujours pas terminé. La Commission du droit d'auteur a suspendu l'instance le 1er juin 2018 pour se pencher sur l'avalanche d'objections et de motions d'insuffisance se rapportant au nombre sans précédent de demandes de renseignements à l'intention des opposants. L'audience n'est donc plus prévue pour l'instant. On négociera un nouveau calendrier lorsque la Commission aura tranché sur les demandes de renseignements et relancé l'instance.

Lancement d'une instance concernant le droit de reproduction de la télévision

La SODRAC et la CMRRA ont présenté des projets de tarif pour la télévision commerciale visant les reproductions qu'elle fait dans le cadre de ses opérations de diffusion. La CMRRA a présenté son premier projet de tarif qui est censé entrer en vigueur le 1er janvier 2016. Si ce tarif est homologué, le taux s'établira à 0,28 % du revenu brut pour les stations qui font une faible utilisation de la musique. Par contre, le tarif de la SODRAC, qui entrerait en vigueur le 1er janvier 2017, ferait payer 0,66 % du revenu brut par ces stations. L'ACR s'est opposée aux deux projets de tarif, et elle participe à des discussions proactives avec les membres du secteur de la télévision pour examiner et analyser les types de reproductions faites et la mesure dans laquelle elles sont visées ou non par les ententes existantes. Quoi qu'il en soit, les tarifs de reproduction pour la télévision seront assujettis à plusieurs des mêmes dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur* qui ont permis de faire réduire les tarifs de reproduction pour la radio commerciale. Le nécessaire est fait pour tenir l'audience, mais le calendrier ne sera établi qu'après que la Commission aura rendu sa décision concernant une instance connexe au sujet de la CBC.

Lancement d'une instance concernant les services de musique en ligne

L'ACR participe activement à l'instance en cours sur les services de musique en ligne, ce qui englobe les services offrant la webdiffusion audio, les téléchargements et d'autres types connexes de contenu musical. Certains membres de l'ACR offrent ce genre de services, ou l'ont déjà fait, ou comptent le faire. Lors de l'instance précédente sur les services de musique en ligne l'ACR, de concert avec d'autres opposants, a obtenu une diminution du tarif. Comme c'était le cas dans l'instance sur les services audiovisuels en ligne, celle-ci comprenait une quantité considérable de demandes de renseignements. La Commission du droit d'auteur a suspendu cette instance le 24 juillet 2018 pour se pencher sur les objections et les motions d'insuffisance, et a aussi annulé le calendrier. Mais puisqu'elle a récemment rendu une décision dans cette affaire, nous nous attendons qu'elle reprenne cette instance dans les prochains mois.

Questions relatives à la réforme du régime de droit d'auteur

Comme l'exige la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* adoptée en 2012, la *Loi sur le droit d'auteur* fait actuellement l'objet d'un examen quinquennal par les parlementaires. Le ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) a donné pour tâche au Comité permanent de l'industrie, des sciences et

de la technologie (INDU) d'effectuer cet examen. ISDE a également amorcé une démarche parallèle auprès du Comité permanent du patrimoine canadien (CHPC) en vue d'examiner les « modèles de rémunération pour les artistes et les créateurs ».

Des audiences ont eu lieu pendant l'automne de 2018. Représentée par M^{mes} Nathalie Dorval et Susan Wheeler, l'ACR a comparu les 24 et 25 septembre pour militer en faveur du tarif fixe que les services de radio commerciale versent à Ré : Sonne pour la tranche de revenu inférieure à 1,25 million de dollars. Leur tâche consistait également à réfuter les demandes de la part du secteur de la musique en vue de faire apporter des modifications qui auraient pour résultat la création d'un tarif de Ré : Sonne pour le contenu audiovisuel en ce qui concerne les films et aussi les services de télévision, de télévision facultative et de télévision par contournement.

L'ACR s'est opposée avec succès contre ces deux démarches devant le Parlement et les tribunaux dans le passé. Elle a donc pu avancer des arguments convaincants dans ce cas-ci également. Le Comité permanent du patrimoine canadien et INDU ont chacun publié un rapport. Dans le sien, INDU recommande de modifier le tarif fixe se sorte à limiter son champ d'application aux stations indépendantes et de petite taille. Vu l'élection prévue pour bientôt, il n'est pas clair par quel moyen cette modification sera faite, si en fait elle a lieu. L'ACR continue à renforcer ses relations avec le gouvernement par divers moyens d'appui afin de suivre ces activités.

Signalons également un développement qui n'est pas lié à ce qui précède, notamment l'introduction de modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* par le biais du projet de loi C-86, *Loi d'exécution du budget*, visant la Commission du droit d'auteur et le système de gestion collective des droits d'auteur. Ces modifications ont pour but de rationaliser les processus suivis par la Commission et d'améliorer l'efficacité de son processus de prise de décision. Nous nous attendons que la réglementation connexe, laquelle sera élaborée dans les prochains mois, apporte d'autres modifications procédurales. L'ACR compte continuer à participer au processus de réglementation.

En fin de compte, le ministre d'ISDE a annoncé l'automne dernier la nomination de quatre nouveaux commissaires à la Commission du droit d'auteur du Canada. Le 17 septembre 2018 Nathalie Thériault a été nommée au poste de vice-présidente et première dirigeante et Adriane Porcin est devenue commissaire. Ensuite, le 7 novembre la Commission s'est dotée de deux autres commissaires, notamment Katherine Braun et René Côté. La présence de ces quatre personnes plus celle du président actuel, le juge Robert Blair, signifie que pour la première fois en presque dix ans la liste des commissaires est au complet.

Les membres de l'ACR : l'union fait la force

À l'heure actuelle, l'ACR compte 587 stations de radio membres, 91 stations de télévision membres et 129 services facultatifs membres à travers le pays.

C'est grâce à votre appui soutenu que l'ACR réussit à obtenir de très bons résultats pour les radiodiffuseurs privés du Canada et leurs auditoires. Nous comptons profiter de nombreuses occasions pour renforcer nos rapports avec tous nos membres dans les mois à venir. Si vous avez des questions à nous poser ou des commentaires à nous faire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR)

Le CCNR a effectué plusieurs changements opérationnels pendant l'année de diffusion 2017-2018, dont les suivants :

- Exiger que les plaintes soient déposées par le biais de son portail Web.
- Demander aux radiodiffuseurs de modifier leurs MIP au sujet du CCNR en fonction de ce changement.
- Élargir la portée de ses décisions sommaires.
- Créer une nouvelle politique sur les plaintes devenues virales.
- Modifier la composition de son Conseil d'administration et de son Comité des nominations.

Le CCNR est heureux de signaler que tous ces changements ont été mis en place avec succès. En outre, le CCNR a pu, pendant cette année financière, effectuer une mise à jour de ses politiques de confidentialité, lesquelles remontaient à 2005.

La priorité du CCNR est d'aider à résoudre les plaintes par la discussion, la médiation et, si c'est absolument nécessaire, par un processus de règlement. Nous souhaitons aider le plus possible durant le processus de traitement des plaintes.

Au cours de l'année de diffusion 2017-2018, le CCNR a rendu un total de 92 décisions; 23 d'entre elles étaient des décisions officielles et 69 des décisions sommaires.

Nous sommes heureux de constater que les radiodiffuseurs ont opté à six reprises pour une décision sommaire à portée élargie. Ils ont exprimé combien ils ont apprécié le fait qu'une décision officielle rendue par un comité décideur ne fut pas nécessaire pour trancher la plainte.

Même s'il est vrai que nous avons effectivement rendu un nombre plus restreint de décisions officielles pendant l'exercice financier actuel, nous prévoyons qu'avec l'élection fédérale cet automne et la couverture qu'elle s'attirera il se peut qu'il y ait davantage de plaintes à trancher dans le prochain exercice.

Le CCNR élargit toujours sa liste de membres des comités décideurs. Nous souhaitons y ajouter plus de représentants des régions, surtout parmi les jeunes dans vos groupes de radiodiffusion, et aussi des personnes possédant de l'expérience des nouvelles au sein de stations régionales ou de petite taille. Veuillez communiquer vos suggestions au CCNR.

Le CCNR tient à remercier les membres de l'ACR pour leur participation et leur appui soutenus.

Activités du Comité de coordination technique (CCT) de l'ACR

Réattribution de la bande de 600 MHz pour la télévision

La vente aux enchères du spectre de 600 MHz pour les appareils mobiles s'est terminée au printemps, période durant laquelle le déplacement des stations de télévision UHF empruntant les canaux supérieurs au canal 35 a commencé. Le calendrier de transition conjoint, établi pour les services de télévision numérique canadiens et américains et annoncé en 2017, se déroule en plusieurs phases qui se termineront en janvier 2022. La phase 3, soit la première à toucher les stations canadiennes, s'est terminée le 21 juin. Bien que le calendrier prévoit les phases ultérieures pour de nombreuses stations canadiennes, le CCT a répertorié 18 stations diffusant en direct qui sont tenues de compléter le changement obligatoire de canaux en 2019. Quarante-huit stations de plus sont tenues de le faire en 2020.

Le CCT continue d'aider l'ACR à prôner le remboursement des stations de télévision de leurs coûts afférents. Ce Comité vient de déterminer les changements de canaux touchant les stations de télévision indépendantes de petite taille.

La radio de la prochaine génération

Des nouvelles technologies se développent pour permettre aux stations de radio d'atteindre l'oreille de l'auditeur par de nouveaux moyens. La radio HD, la voiture branchée, la radio hybride, l'audio en continu et les haut-parleurs intelligents commencent à s'aligner pour faire de la radio une expérience des plus agréables.

Un nombre croissant de stations tentent l'expérience de la radio HD dans la bande FM. À l'heure actuelle, 25 stations FM dans 11 marchés diffusent un total de 62 services d'émissions numériques. La plupart du contenu numérique offert consiste en des diffusions simultanées faites par des stations AM et FM existantes.

Le Centre des recherches sur les communications a effectué des essais en laboratoire pour savoir quel genre de protection contre l'interférence sera nécessaire pour permettre l'adoption de la radio HD comme norme volontaire au Canada. Bien qu'une analyse plus approfondie des résultats soit nécessaire, les résultats actuels laissent entendre qu'il est possible que la couverture numérique de plusieurs, pour ne pas dire la majorité, des stations FM canadiennes soit semblable à leur réception analogique actuelle. Ces résultats se fondent sur des niveaux de puissance numérique semblables à ceux déjà adoptés aux É-U.

De concert avec Numeris, le CCT a coordonné la première mesure d'auditoire de la radio FM HD afin d'établir le taux de pénétration et de croissance de la radio HD. Selon les estimations, plus de 10 % de tous les véhicules et 1/3 des nouvelles voitures vendues sont maintenant dotés de récepteurs de radio HD. Deux stations FM de Toronto se sont portées volontaires pour participer au projet pilote visant à déterminer le pourcentage d'auditeurs qui utilisent la radio HD. L'essai initial a eu lieu de mars à juin et nous nous attendons que Numeris nous fasse part des résultats en juillet. La réussite du projet pilote pourrait entraîner l'élargissement de la campagne de mesure pour englober les stations de radio HD dans tous les marchés PPM.

Les solutions axées sur la voiture branchée et la radio hybride avancent pour faire de la radio une expérience des plus agréables, par exemple la diffusion de contenu visuel sur liaison de données mobiles. Cela offre deux avantages clés, notamment la possibilité de syntoniser une station selon le logo et le maintien du service (passage sur une autre liaison) entre la réception en direct et l'écoute en continu mobile. Le « In-Vehicle

Expérience Pavilion » de l'exposition de la NAB mettait en vedette combien cela revêt de l'importance pour les fabricants d'automobiles et suscite leur intérêt.

Le CCT suit ces développements en collaboration avec d'autres associations comme la NAB, la NABA et le CNRC.

Conformité au Code de sécurité 6

Selon les règles adoptées par ISDE, les radiodiffuseurs sont tenus de soumettre les derniers résultats d'une analyse sur la conformité au Code de sécurité 6 (CS6) de leurs sites émetteurs au moment de renouveler leur certificat de radiodiffusion (normalement à tous les sept ans). Le CCT collabore avec ISDE et le CCCR pour perfectionner le système de rapports sur la conformité et en optimiser les coûts.

L'accréditation simultanée de toutes les stations d'un même site permettra d'éviter de dédoubler les coûts et les rapports. Une version simplifiée de la section sur le CS6 dans les mémoires techniques réduira la complexité inutile. Un groupe de travail distinct a été mis sur pied au sein du CCCR pour améliorer l'exactitude des renseignements dans la base de données d'ISDE et résoudre les problèmes se rapportant à l'utilisation des systèmes en ligne d'ISDE.

Dispositifs et microphones sans fil utilisant les espaces blancs de la télévision

On s'attend que ces dispositifs utilisant le spectre inoccupé entre les canaux de télévision soient disponibles au Canada dans un proche avenir. Un agent central d'exploitation de base de données se chargera de gérer l'utilisation de ces dispositifs pour les empêcher de causer de l'interférence aux stations de télévision titulaires de licence. La technologie des espaces blancs risque également d'avoir des effets sur les appareils sans fil non autorisés comme les microphones, les caméras et les intercoms qu'utilisent habituellement les radiodiffuseurs dans leurs studios et pour les diffusions à l'extérieur. Cependant, les radiodiffuseurs ont la possibilité de faire autoriser leurs systèmes de microphones sans fil pour les protéger contre l'interférence causée par les appareils utilisant les espaces blancs.

Le CCT a fait part d'observations dans le cadre de deux consultations parallèles tenues par ISDE sur les microphones sans fil et les appareils utilisant les espaces blancs. Le Ministère a publié ses décisions concernant ces deux consultations le 14 mars 2019. Bien qu'il ne soit plus permis d'utiliser les microphones sans fil dans le spectre de 600 MHz désigné pour les appareils mobiles, il reste une certaine capacité restreinte pour les microphones sans fil autorisés dans « l'espacement duplex » du spectre pour les appareils mobiles. De plus, ISDE a ouvert des nouvelles bandes dans lesquelles les utilisateurs professionnels comme les radiodiffuseurs peuvent utiliser des microphones sans fil moyennant l'obtention d'une licence.

Alertes d'urgence

Le CCT participe toujours au Groupe de travail sur la présentation uniforme pour coordonner les alertes d'urgence des services de radiodiffusion et du secteur du sans-fil.

Auparavant, les essais nationaux du système d'alertes d'urgence étaient radiodiffusés jusqu'à cinq fois par année, tandis que le secteur du sans-fil ne participait qu'à un essai visible par le public. Maintenant, les radiodiffuseurs et le sans-fil participent simultanément à deux essais par année. Le premier de ces essais coordonnés a eu lieu le 8 mai, mais l'Ontario et le Québec n'y ont pas participé à cause de graves inondations dans certaines de leurs régions.

Droits de licence LSE (liaison studio-émetteur)

ISDE a proposé de modifier les droits de licence applicables aux systèmes point à point par micro-ondes. La nouvelle formule encourage l'adoption de techniques numériques qui utilisent le spectre de façon efficace. Il est proposé que ces changements entrent en vigueur en 2020. Même si ces changements se répercuteront sur les droits de licence LSE pour la radio et la télévision, on s'attend que les systèmes transportables servant pour la collecte électronique de nouvelles et les émissions en extérieur soient exemptés. Nous ne prendrons connaissance de tout l'effet de ces modifications que lorsque ISDE aura rendu ses décisions définitives. Une fois qu'elles seront mises en œuvre, les radiodiffuseurs trouveront que certains droits de licence LSE ont augmenté, tandis que d'autres seront peut-être réduits.

Pour en savoir davantage sur ces sujets ou les activités du Comité de coordination technique, veuillez communiquer avec M. Kirk Nesbitt à aknesbitt@rogers.com.

Radio Connexions

Radio Connexions continue, par le biais de la communication, de la recherche, du marketing et de la sensibilisation, à exécuter son mandat de travailler en collaboration avec les membres pour veiller à ce que les secteurs de la publicité et des médias soient davantage informés.

Le marketing destiné aux annonceurs et aux agences se concentre sur la prédominance de la radio AM/FM dans le paysage audio. Grâce aux résultats de ses recherches et aux perspectives des consommateurs, Radio Connexions prouve aux annonceurs que la radio devrait être au cœur de toute stratégie concernant les services audio. La raison repose sur le fait que même si le consommateur a le choix de plus de plateformes audio que jamais, la radio commerciale AM/FM est le moyen de choix pour véhiculer un message commercial aux Canadiens puisqu'ils passent plus de temps à écouter cette radio et à y participer. Par conséquent, la radio donne aux annonceurs le plus d'occasions d'interagir avec les Canadiens au dernier tronçon du chemin menant vers l'achat.

Parmi les initiatives de Radio Connexions pour 2018-2019, mentionnons les suivantes :

- L'actualisation continue du site Web radioconnects.ca, avec, entre autres, une section à l'intention des membres où ils trouveront de l'aide solide aux chapitres de la recherche et des perspectives.
- Des mises à jour quotidiennes du contenu LinkedIn à l'intention de plus de 4 200 abonnés, ce qui représente une augmentation importante par rapport à environ 1 600 il y a un an.
- Un bulletin de nouvelles bilingue à l'intention de plus de 600 abonnés à travers le Canada, soit le double par rapport à juillet 2018.
- Le financement d'un sondage élargi « Radio On The Move » dont les résultats apportent une meilleure compréhension du paysage audio – les haut-parleurs intelligents, les plateformes de diffusion en continu et la baladodiffusion y compris – et ont démontré le rôle de la radio AM/FM au sein de cette place audio de plus en plus grande.

- Le premier document de recherche élaboré sur mesure par Radio Connexions – « Radio Connects to Consumers » – centré sur les comportements propres aux générations et la façon dont les diverses générations interagissent avec la radio.
- Des invitations à prononcer des allocutions devant l'OAB, la BCAB, la WAB et la MAB, et aussi l'occasion de présenter les résultats de nos recherches et ce que nous savons des perspectives des consommateurs aux principales agences médiatiques du Canada et lors d'événements organisés par les membres en Alberta, à Toronto et au Québec.

Radio Connexions a coordonné, une fois de plus, la célébration annuelle de la Journée mondiale de la radio par le biais des stations membres et non-membres. Les efforts synchronisés du 13 février ont permis la diffusion simultanée d'au-delà de 75 millions d'impacts par la radio commerciale. Le message créatif présenté par toutes les stations impliquées célébrait la radio et ses liens avec les gens et les communautés.

Radio Connexions a présenté le Prix de la Journée mondiale de la radio lors de la remise des Prix Crystals. L'équipe de Rogers a remporté un prix pour le message de langue anglaise et Bell Média du Québec a été mise à l'honneur pour le message de langue française. On a également décerné une Médaille d'argent à Rogers à l'occasion des *2019 New York Festival Radio Awards*, dans la catégorie de la promotion par message d'intérêt public pour sa campagne axée sur la Journée mondiale de la radio.

Radio Connexions a mis au point une campagne de sensibilisation pour Numeris pour aider dans la tenue de sondages par cahier d'écoute et aussi pour aider à recruter des groupes d'auditeurs. L'exécution de cette campagne s'est faite avec l'appui des stations membres. Les résultats découlant des essais effectués avant et après les efforts de sensibilisation ont démontré une augmentation du taux de sensibilisation. Selon les renseignements anecdotiques rapportés par les centres d'appel, les gens ont répondu aux appels téléphoniques de Numeris parce qu'ils avaient entendu les annonces. Devant ce succès, les stations membres ont convenu de rediffuser la campagne en vue d'épauler le recrutement pour la période de sondage de l'automne. Les stations membres ont diffusé la campagne dans les marchés visés par un sondage pendant six semaines à compter du 1er juillet. De plus, Radio Connexions a aidé, par le biais de son bulletin de nouvelles du mois de juin, à amplifier les messages au sujet des changements prévus pour la mesure par cahier d'écoute et du lancement d'une méthodologie de mesure continue dans les marchés où le cahier d'écoute est utilisé.

Pour ce qui est de nos projets pour l'automne, nous comptons coparrainer un événement réunissant des conférenciers qui sera tenu par l'Association canadienne du marketing. Le 30 octobre, le conférencier invité sera M. Pierre Bouvard, agent en chef chargé des perspectives du consommateur chez Westwood One. Il parlera de l'avenir de l'audio avec les principaux responsables du marketing au Canada. Radio Connexions publiera la deuxième vague de « Radio Connects to Consumers » à Toronto le 17 septembre, pour ensuite lancer une exposition itinérante à travers le Canada à l'intention des agences et des annonceurs à Vancouver, Calgary, Edmonton, Montréal et Halifax.

Septembre marquera également le lancement de la baladodiffusion de Radio Connexions, qui se veut le complément de notre mise à jour mensuelle sur l'univers de l'audio. Nous comptons présenter la baladodiffusion en anglais et en français et de l'axer sur les tendances et les enjeux actuels en ce qui concerne le paysage audio. Il y aura aussi des conversations avec des dirigeants des domaines des médias et des agences. En fin de compte, Radio Connexions tient actuellement des discussions avec Nielsen Canada en vue d'effectuer des recherches sur le RCI pour le marché canadien de la radio afin d'appuyer davantage nos travaux de développement de la recherche et des perspectives du consommateur.

Nous souhaitons pouvoir continuer à épauler nos membres et l'ensemble du secteur de la radio.